

**6408/23**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**SÉNAT**

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 16 mars 2023

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 16 mars 2023

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre titulaire du comité  
consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour l'Estonie**

E17624





Conseil de  
l'Union européenne

**Bruxelles, le 14 mars 2023  
(OR. en)**

**6408/23**

**SOC 104  
EMPL 65**

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre titulaire du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour l'Estonie

---

## DÉCISION DU CONSEIL

du ...

### **portant nomination d'un membre titulaire du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour l'Estonie**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) n° 492/2011 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union<sup>1</sup>, et notamment ses articles 23 et 24,

vu les listes de candidatures présentées au Conseil par les gouvernements des États membres,

---

<sup>1</sup> JO L 141 du 27.5.2011, p. 1.

considérant ce qui suit:

- (1) Par les décisions du 20 septembre 2022<sup>1</sup> et du 25 octobre 2022<sup>2</sup>, le Conseil a nommé des membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs, pour la période allant du 25 septembre 2022 au 24 septembre 2024.
- (2) Le gouvernement estonien a présenté une candidature pour un siège à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> Décision du Conseil du 20 septembre 2022 portant nomination des membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs (JO C 393 du 13.10.2022, p. 5).

<sup>2</sup> Décision du Conseil du 25 octobre 2022 portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour le Danemark, l'Allemagne, la Grèce, la Croatie, l'Italie, Chypre, le Luxembourg, Malte et le Portugal (JO C 481 du 19.12.2022, p. 1).

*Article premier*

Est nommé membre titulaire du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la période expirant le 24 septembre 2024:

I. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES EMPLOYEURS

| État Membre | Membre        |
|-------------|---------------|
| Estonie     | M. Jüri SULIN |

*Article 2*

Le Conseil procédera ultérieurement à la nomination des membres titulaires et des membres suppléants non encore désignés.

*Article 3*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ...,

*Par le Conseil*

*Le président/La présidente*

---